

Note synthétique Budget primitifs 2021

L'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée aux budgets et aux comptes administratifs de l'exercice antérieur. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation de la collectivité.

Données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes AVALLON- VÉZELAY-MORVAN – Années 2017-2021

1°) Population

Population totale : source INSEE

2017	2018	2019	2020	2021
20 358 habitants	19 967 habitants	19 823 habitants	19 495 habitants	19 321 habitants

2°) L'analyse des ratios

Il est rappelé que la CCAVM a adopté, à compter du 1^{er} janvier 2017, le régime de la fiscalité professionnelle unique, ce qui a eu un certain nombre d'incidences budgétaires en dépenses et en recettes qui se retrouvent dans les ratios.

❶ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / habitant :

2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
527 €	553 €	572 €	536 €	599 €

- Pour 2017, la hausse des dépenses est due aux attributions de compensations versées aux communes du fait de la fiscalité professionnelle unique.
- Pour 2018, la hausse des dépenses est due principalement à la création du budget annexe « Zone d'activités du BONJUAN sur la commune de MAGNY » et à l'augmentation des travaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes.
- Pour 2019, la hausse des dépenses s'explique notamment par la forte hausse des travaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes.
- Pour 2020, la baisse des dépenses est liée à l'absence des travaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes, affectées désormais en section d'investissement et à la COVID19.

❷ Dépenses d'équipement brut / habitant :

2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
71 €	35 €	71 €	43 €	72 €

Pour rappel :

- 2017 : remboursement d'un emprunt à court terme pour la crèche CAPUCINE (600 000,00 euros),
- 2019 : versement du fonds de concours pour la piscine d'AVALLON (1 000 000,00 euros).

❸ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / habitant :

2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
579 €	595 €	634 €	588 €	606 €

- A compter de 2017, les recettes nouvelles sont liées à la perception de la fiscalité professionnelle unique.
- L'augmentation des recettes provient en 2018 de la création du budget annexe « zone d'activités du BONJUAN sur la commune de MAGNY » et en 2019 des travaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée par les communes.

④ Dotation globale de fonctionnement / habitant :

2017	2018	2019	2020	Prévisionnel 2021
57,76 €	57,47 €	55,95 €	55,09 €	55,85 €

- Dans le cadre du redressement des finances publiques, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en valeur nette a été importante : - 243 342,00 euros entre 2014 et 2016.
- Si la dotation de compensation est restée relativement stable (- 3 382,00 euros entre 2014 et 2016), la dotation d'intercommunalité a été divisée par 6 en 3 ans (de 288 565,00 euros en 2014 à 48 605,00 euros en 2016).
- A partir de 2017, le passage en fiscalité professionnelle unique a permis d'obtenir une augmentation importante de la DGF mais la dynamique est à la décroissance de la dotation depuis cette date (-134 159,00 euros).

Pour rappel :

- DGF 2017 perçue par la CCAVM : 1 175 834,00 euros (354 550,00 euros + 821 284,00 euros),
- DGF 2018 perçue par la CCAVM : 1 147 429,00 euros (343 295,00 euros + 804 134,00 euros),
- DGF 2019 perçue par la CCAVM : 1 109 047,00 euros (323 373,00 euros + 785 674,00 euros),
- DGF 2020 perçue par la CCAVM : 1 074 063,00 euros (302 757,00 euros + 771 306,00 euros),
- DGF 2021 perçue par la CCAVM : 1 041 675,00 euros (285 559,00 euros + 756 116,00 euros),

⑤ Produit des impositions directes / habitant :

2017	2018	2019	2020	2021
254 €	262 €	266 €	273 €	225 €

Outre l'impact de la fiscalité professionnelle unique, ce ratio est en augmentation du fait de la revalorisation des bases de fiscalité et de l'intégration, depuis le 1^{er} janvier 2017, de trois nouvelles communes : ARCY-SUR-CURE, BOIS D'ARCY et MERRY-SUR-YONNE.

En 2021, le ratio a chuté compte tenu de l'exonération progressive de la taxe d'habitation et de l'exonération de taxes foncières des outillages et des moyens matériels des établissements industriels.

Les taux d'imposition suivants n'ont pas évolué depuis 2016 :

Libellés	Taux d'imposition
Taxe habitation	2,60 %
Taxe foncière bâtie	2,28 %
Taxe foncière non bâtie	5,02 %

⑥ Encours de la dette / habitant : l'encours de la dette est la somme que doit la collectivité aux banques à la fin de chaque année.

Encours total de la dette en 2017 : 9 619 097,27 euros

Encours total de la dette en 2018 : 8 591 553,68 euros

Encours total de la dette en 2019 : 8 083 657,00 euros (dont 4 090 000,00 euros pour le parc d'activités)

Encours total de la dette en 2020 : 8 627 723,00 euros (dont 3 925 590,00 euros pour le parc d'activités)

Encours total de la dette en 2021 : 8 623 944,00 euros (dont 3 727 075,00 euros pour le parc d'activités)

Par habitant :

2017	2018	2019	2020	2021
423 €	430 €	408 €	442 €	448 €

3°) Présentation agrégée des résultats du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2020

La CCAVM a clôturé l'année 2021 avec un **excédent cumulé de 1 531 392,54 €** qu'il convient de reporter en 2021.

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	2 034 587,38	2 369 961,80	6 761 528,09	7 247 794,46	8 796 115,47	9 617 756,26
Résultat n		335 374,42		486 266,37		821 640,79
Intégration Résultat n-1		-384 441,21		755 487,77		371 046,56
Résultat définitif		-49 066,79		1 241 754,14		1 192 687,35
Reste à réaliser	280 977,58	88 135,80				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	3 738 611,52	3 733 206,94	3 739 932,37	3 745 336,95	7 478 543,89	7 478 543,89
Résultat n		-5 404,58		5 404,58		0,00
Intégration Résultat n-1		1 242,85		-1 242,85		0,00
Résultat définitif		-4 161,73		4 161,73		0,00

ZAE de VILLIERS NONAINS	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	24 660,30	24 660,30	24 693,30	24 693,30	49 353,60	49 353,60
Résultat n		0,00		0,00		0,00
Intégration Résultat n-1		-5 320,24		5 320,24		0,00
Résultat définitif		-5 320,24		5 320,24		0,00

Zone Bonjuan	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	86 596,73	86 596,73	87 076,73	86 596,73	173 673,46	173 193,46
Résultat n		0,00		-480,00		-480,00
Intégration Résultat n-1		-86 596,73		89 996,72		3 399,99
Résultat définitif		-86 596,73		89 516,72		2 919,99

Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	58 164,90	56 389,52	35 262,58	84 244,39	93 427,48	140 633,91
Résultat n		-1 775,38		48 981,81		47 206,43
Intégration Résultat n-1		-47 206,43				-47 206,43
Résultat définitif		-48 981,81		48 981,81		0,00

Enfance/jeunesse	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	67 507,06	83 499,88	1 467 689,87	1 484 540,97	1 535 196,93	1 568 040,85
Résultat n		15 992,82		16 851,10		32 843,92
Intégration Résultat n-1		-18 175,29		0,00		-18 175,29
Résultat définitif		-2 182,47		16 851,10		14 668,63
Reste à réaliser	9 816,93					

Déchets ménagers	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	193 060,65	330 275,56	2 383 904,96	2 515 022,17	2 576 965,61	2 845 297,73
Résultat n		137 214,91		131 117,21		268 332,12
Intégration Résultat n-1		52 784,45				0,00
Résultat définitif		189 999,36		131 117,21		321 116,57
Reste à réaliser	39 000,00					

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	6 116 591,81	6 597 994,00	14 500 087,90	15 188 228,97	20 616 679,71	21 786 222,97
Résultat n	0,00	481 402,19	0,00	688 621,07		1 169 543,26
Intégration Résultat n-1	0,00	-401 115,87	0,00	759 565,16		358 449,29
Résultat définitif		80 286,32		1 448 186,23		1 531 392,54

L'investissement 2021

- ✚ Approuver le Plan local d'urbanisme intercommunal,
- ✚ Adopter et mettre en œuvre le programme d'actions du Plan climat air énergie territorial,
- ✚ Accompagner des porteurs de projets en matière d'immobilier d'entreprises,
- ✚ Mettre en œuvre le projet de la véloroute,
- ✚ Réaliser une étude de faisabilité et réhabilitation de l'aire d'accueil de grand passage,
- ✚ Mettre aux normes le logiciel de prépaiement et mise en œuvre du nouveau règlement de l'aire permanente des gens du voyage,
- ✚ Accompagner financièrement le Conseil Départemental de l'Yonne pour le déploiement de la fibre optique chez l'habitant,
- ✚ Attribuer des aides au titre du Fonds régional des territoires,
- ✚ Financer la mise en place et le renouvellement de la signalétique patrimoniale, touristique et directionnelle,
- ✚ Mettre en œuvre la construction de la déchetterie de SAINT-BRANCHER,
- ✚ Réaliser les travaux d'extension de l'Accueil de loisirs sans hébergement intercommunal multisites sur le site d'AVALLON,
- ✚ Réaliser des travaux de mise aux normes de la cuisine de la crèche CARIBOU,
- ✚ Réaliser les travaux de sécurité de la façade côté jardin à la crèche CAPUCINE,
- ✚ Changer une porte de sécurité à la crèche GALIPETTE,
- ✚ Renouvellement de matériel informatique.

Budget principal 2021

Les dépenses de fonctionnement 2021

Chapitres	Dépenses TTC	Réalisé 2020	BP 2021	% BP 2021/CA 2020
011	Charges à caractère général	392 162,00	543 067,00	+38,48 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	547 013,75	699 889,00	+27,95 %
014	Atténuation de produits	4 017 239,09	4 033 334,00	+0,40 %
65	Autres charges de gestion courante	1 517 420,38	1 705 394,99	+12,39 %
66	Charges financières	68 937,35	59 696,00	-13,41 %
67	Charges exceptionnelles		1 219,00	
022	Dépenses imprévues		363 853,36	
	Dépenses réelles	6 542 772,58	7 406 453,35	+13,20 %
68	Opérations d'ordre entre sections	218 755,02	204 643,00	-6,45 %
023	Virement section d'investissement		722 678,22	
	Total des dépenses de fonctionnement	6 761 528,10	8 333 774,57	+23,25 %

Chapitre 011 = charges à caractère général : + **38,48 %** : l'augmentation des charges à caractère général s'explique par la diminution de certaines charges en 2020 à cause de la COVID19 (diminution des frais de transport, ...), l'inscription du projet PAL-ACTEER (pose de capteurs), de travaux de voirie.

Chapitre 012 = charges de personnel : + **27,95 %** : l'augmentation est liée au recrutement :

- d'un agent chargé de l'animation de la transition écologique au 1^{er} janvier,
- d'un agent chargé de la mobilité au 1^{er} septembre,
- de deux agents pour le service ADS.

Chapitre 014 = atténuation de produits : + **0,40 %** : dans le cadre du régime de la Fiscalité professionnelle unique, la CCAVM reverse aux communes des attributions de compensation. L'augmentation résulte de l'augmentation possible du reversement de la taxe de séjour (*sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire*).

Chapitre 65 = Autres charges de gestion courante : + **12,39 %** : l'augmentation s'explique principalement par la hausse du versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Chapitre 66 = Charges financières : - 13,41 % : le chapitre enregistre les intérêts des emprunts.

Chapitre 68 = opérations d'ordre entre sections : - 6,45 %

Les recettes de fonctionnement 2021

Chapitres	Recettes	Réalisé 2020	BP 2021	% BP 2021/CA 2020
013	Atténuation de charges	4 712,52	0,00	-100,00 %
70	Produits des services et ventes diverses	337 492,33	312 076,00	-7,53 %
73	Impôts et taxes	5 524 525,10	5 018 504,00	-9,16 %
74	Dotations subventions et participations	1 328 309,45	1 968 016,00	+48,16 %
75	Autres produits de gestion courante	25 681,02	21 950,00	-14,53 %
77	Produits exceptionnels	20 283,14	6 592,00	-67,50 %
	Recettes réelles	7 241 003,46	7 327 138,00	+1,19%
042	Opérations d'ordre entre sections	6 791,00	6 791,00	0 %
002	Résultat de fonctionnement reporté		999 845,57	
	Total des recettes de fonctionnement	7 247 794,46	8 333 774,57	+1,19 %

Chapitre 013 = atténuations de charges : - 100,00 % : ce chapitre enregistre notamment les aides de l'Etat pour les contrats CAE, les remboursements de l'assurance du personnel pour les accidents du travail, les arrêts maladie, les congés maternité et paternité. La collectivité ne bénéficie plus d'emploi aidé.

Chapitre 70 = produits des services et ventes diverses : - 7,53 % : le remboursement du budget annexe Parc d'activités portes du Morvan et d'Avallon au budget principal prévu dans le cadre de l'obtention de la subvention de l'Europe n'est plus obligatoire et donc plus réalisé.

Chapitre 73 = impôts et taxes : - 9,16 % : la baisse est liée à l'exonération progressive de la taxe d'habitation et à l'exonération de taxes foncières des outillages et des moyens matériels des établissements industriels.

Chapitre 74 = dotations et participations : + 48,16 % : pour compenser les exonérations citées ci-dessus, la collectivité va percevoir des compensations.

Chapitre 75 = autres produits de gestion courante : + 14,53 % : ce chapitre enregistre les recettes liées aux locations (en 2020, perception d'une régularisation pour l'antenne de THAROISEAU.

BUDGET PARC D'ACTIVITÉS « PORTES DU MORVAN ET D'AVALLON » 2021

Le budget s'équilibre à la somme de 7 326 683,88 € dont :

- 3 593 476,94 € pour le fonctionnement,
- 3 733 206,94 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses HT de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 605 (achats de matériels, équipements et travaux) : affecté au budget principal,
- Article 608 (frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement) : affecté au budget principal,
- Article 66 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 20 270,00 €.

Pour les recettes HT de fonctionnement, sont prévus :

- 49 775,00 € de ventes de terrains,
- Un versement de 16 108,27 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 205 613,27 €.

BUDGET ZAE VILLIERS-NONAINS 2021

Le budget s'équilibre à la somme de 60 023,08 € dont :

- 30 042,54 € pour le fonctionnement,

- 29 980,54 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 63512 : les impôts fonciers sont prévus à hauteur de 62,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, un versement de 62,00 € du budget principal pour équilibrer la section.

Les dépenses et recettes d'investissement sont constituées par les écritures de stocks.

BUDGET ZONE BONJUAN 2021

Le budget s'équilibre à la somme de 350 200,92 € dont :

- 177 007,46 € pour le fonctionnement,
- 173 193,46 € pour l'investissement.

Les dépenses et recettes sont essentiellement des écritures de stocks (comptabilisation de la valeur du terrain).

BUDGET DECHETS MENAGERS 2021

Le budget s'équilibre à la somme de 3 059 388,60 € dont :

- 2 605 624,60 € pour le fonctionnement,
- 453 764,00 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Article 611 : 2 009 000,00 € pour les prestataires de collecte et de traitement des déchets,
- Article 6287 : 22 800,00 € pour les transferts de charges (remboursement au budget principal),
- Les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 4 985,00 €.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 2 139 235,00 € de redevance incitative et ventes de produits résiduels,
- 318 8442,00 € de subvention (citéo, Ecodds, Ecomobilier).

Les dépenses TTC d'investissement sont constituées :

- Du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 25 299,00 €,
- De la construction de la déchetterie située à SAINT-BRANCHER,
- Des investissements à hauteur de 49 390 € (Achat d'une benne à la déchetterie de MONTILLOT, achat de containers verre, achat de bacs de tri et d'ordures ménagères, ...).

BUDGET ENFANCE/JEUNESSE 2021

Le budget s'équilibre à la somme de 1 960 059,16 € dont :

- 1 686 699,41 € pour le fonctionnement,
- 279 359,75 € pour l'investissement.

Les dépenses de fonctionnement augmentent par rapport à l'année 2020 compte tenu de la fermeture des structures liée à la COVID.

A noter également qu'un virement de 57 820,11 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévues :

- 218 200 € de facturation aux familles, remboursement des emplois aidés et de l'assurance,
- 777 736 € de subventions (CAF + Département pour le RAM),
- Un versement de 678 755,71 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section.

Les dépenses TTC d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 9 79950 €, de travaux à prévoir (mise aux normes de la cuisine de la crèche CARIBOU, remplacement de la porte de secours de la crèche GALIPETTE, réfection de la façade de la crèche CAPUCINE, extension de l'ALSH, installation de radiateurs au RAM) pour 238 011,28 €.

BUDGET MAISON DE SANTÉ 2021

Le budget s'équilibre à la somme de 199 993,48 € dont :

- 99 856,00 € pour le fonctionnement,
- 115 158,81 € pour l'investissement.

Parmi les dépenses de fonctionnement, il peut être noté :

- Articles 60611-60612-60621 (eau, électricité...) : une relative stabilité des charges courantes à hauteur de 6 555 €,
- Articles 61522-61523 (entretien) : 7 605,00 € pour des petits travaux (parking),
- Article 6611 : les intérêts des emprunts sont prévus à hauteur de 9 183,00 €.

A noter également qu'un virement de 56 993,91 € est prévu à la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus :

- 7 100,00 € de remboursement de charges (chauffage principalement) par les professionnels de santé,
- 34 000,00 € de revenus des immeubles (loyers),
- un versement de 57 743,00 € du budget principal est réalisé pour équilibrer la section.

Les dépenses HT d'investissement sont constituées du remboursement du capital des emprunts à hauteur de 58 177,00 €, de l'installation d'un adoucisseur (6 000 €) et de la modification du silo pour un montant de 2 000,00 €.